



Réunion du Conseil Municipal du lundi 08 avril 2024 à 19h30

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-six mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie d'Elzange, sous la présidence de Monsieur Philippe HANRION, Maire.

Étaient présents : - Américo DA SILVA - Annick DEMENUS – Serge DOSDA - Nadia HAMAMA - Philippe HANRION - Jean-Paul LAUER - Charly LOUIS - Jean-Jacques MACRELLE - Nadine MACRELLE – Régine MATHOUILLOT - Myriam TESSARI – Olivier ZDUN formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Michel CASMARET – Gilbert MONELLE - Yann KNIPPER

Secrétaire de séance : Régine MATHOUILLOT

Ordre du jour

- (1) (7.1) Approbation des comptes de gestions 2023
- (2) (7.1) REGIE DE TRANSPORT – Compte Administratif 2023 et affectation du résultat
- (3) (7.1) REGIE DE TRANSPORT – Budget primitif M43 2024
- (4) (7.1) COMMUNE – Compte Administratif 2023 et affectation du résultat
- (5) (7.1) COMMUNE – Budget primitif M57 2024
- (6) (3.2) Cession de terrain rue du moulin - mise à jour (Point retiré de l'ordre du jour)
- (7) (5.7) CCAM - Convention entretien piste cyclable
- (8) Divers

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/2024

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :
– **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024.

12/2024 – Approbation des comptes de gestions 2023

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les comptes de gestion : COMMUNE et REGIE DE TRANSPORT de l'exercice 2023, dressés par le Trésorier Municipal du SGC HAYANGE, ceux-ci étant identiques aux comptes administratifs correspondants.

13/2024 – REGIE DE TRANSPORT – Compte Administratif 2023 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Myriam TESSARI, 1^{ère} Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Philippe HANRION, Maire, après s'être retiré de la séance, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Section d'exploitation:

◆ Dépenses réalisées :	31 619.27 €
◆ Recettes réalisées :	37 281.71 €
◆ Excédent 2022	+ 10 819.25 €
◆ Résultat 2023	+ 16 481.69 € (Excédent)

Section d'Investissement :

◆ Dépenses réalisées :	0.00 €
◆ Recettes réalisées	0.00 €
◆ Excédent 2022	+ 55 080.00 €
◆ Résultat 2023	+ 55 080.00 € (Excédent)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- APPROUVE le CA 2023 de la régie de transport
- DECIDE d'affecter au B.P. 2024 de la régie de transport l'excédent d'exploitation de 2023, soit 16 481.69 €, de la façon suivante :
 - ➔ au compte 002 Excédent d'exploitation reporté 16 481.69 €

14/2024 – REGIE DE TRANSPORT – Budget primitif 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes du projet du budget primitif de la régie de transport pour 2024 :

Le budget primitif s'élève à :

- ✓ En exploitation (dépenses et recettes équilibrées) : **42 170.00 €**
- ✓ En Investissement (dépenses et recettes en suréquilibre) :
Dépenses : 10 000.00 € & Recettes : 55 080.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- ACCEPTE les propositions du maire décrites ci-dessus pour le BP de la régie de transports 2024.

15/2024 – COMMUNE – Compte Administratif 2023 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Myriam TESSARI, 1^{ère} Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Philippe HANRION, Maire, après s'être retiré de la séance, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Section de fonctionnement :

◆ Dépenses réalisées :	488 262.59 €
◆ Recettes réalisées :	504 626.33 €
◆ Excédent reporté 2022	+ 160 115.79 €
◆ Résultat fonctionnement 2023	+ 176 479.53 € (excédent)

Section d'investissement :

◆ Dépenses réalisées :	118 708.06 €
◆ Recettes réalisées :	163 819.38 €
◆ Déficit reporté 2022	- 40 691.24 €
◆ Résultat investissement 2023	+ 4 420.08 € (excédent)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents:

- APPROUVE le CA 2023 de la commune
- DECIDE d'affecter au B.P. 2024 de la commune l'excédent de fonctionnement et d'investissement de 2023 de la façon suivante :
 - ➡ au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté + 176 479.53 €
 - ➡ au compte 001 Excédent d'investissement reporté + 4 420.08 €

16/2024 – COMMUNE – Budget primitif 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes du projet du budget primitif de la commune pour 2024 :

Le budget primitif s'élève à :

- ➡ En fonctionnement (dépenses et recettes équilibrées) : **607 735.53 €**
- ➡ En Investissement (dépenses et recettes équilibrées) : **147 104.65 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- ACCEPTE les propositions du maire décrites ci-dessus pour le BP de la commune 2024.

17/2024 – CCAM - Convention entretien piste cyclable

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) investit dans la mise en œuvre d'un réseau ambitieux de sentiers de randonnées et de pistes cyclables.

Ces linéaires sont désormais empruntés par de nombreux usagers et il donc est primordial d'en assurer l'entretien.

Lors du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023, une convention précisant une répartition des tâches d'entretien, de réparation et de renouvellement entre la CCAM et les Communes a été présentée.

La répartition proposée est la suivante :

Tâche	En agglomération	Hors agglomération (Forêts, chemins ruraux, pistes)
Pouvoir de police	Commune	Commune
Mise en place et entretien de la signalétique (routière, directionnelle, pédagogique)	CCAM	CCAM
Mise en place et entretien du mobilier	CCAM	CCAM
Enlèvement des arbres tombés (gros volume)	Commune	CCAM
Fauchage, débroussaillage mécanique au sol	Commune	Commune
Taille et élagage le long des voies vertes et sentiers	Commune	CCAM

Débroussaillage manuel et ponctuel sur zone complexe	Commune	CCAM
Création et réfection de la voirie (pistes cyclables et voies partagées)	Commune	CCAM
Entretien des ouvrages d'eaux pluviales	Commune	Commune (sur le domaine communal)
Balayage 1 à 2 fois par an	Commune	CCAM

La limite de l'agglomération s'entend comme le panneau d'entrée de la commune ou à défaut le commencement du tissu urbain.

En plus d'assurer le pouvoir de police, la surveillance quotidienne revient par principe à la Commune. Il conviendra qu'elle puisse signaler à la CCAM tout problème d'entretien des équipements à la charge de la Communauté de Communes.

Cette convention précise également les usagers autorisés à emprunter ces espaces et les parcelles concernées par cet entretien.

Concernant le cas particulier de la Voie Bleue, et dans le cadre du groupement de commande sur les berges de la Moselle, l'entretien de la voirie et des espaces verts est à la charge de la CCAM en raison de l'inscription de la voie sur le réseau européen des véloroutes, avec un attrait touristique reconnu.

Par ailleurs, l'entretien du balisage des sentiers pédestres sera confié à la Fédération Française de Randonnée Pédestre par convention.

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2023 ;

Considérant qu'il n'est possible d'envisager l'entretien de la piste cyclable QUE dans son entièreté ;

Considérant que la commune voisine (Koenigsmacker) s'est exprimée défavorablement à cet entretien ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- REFUSE d'approuver la convention proposée par les services de la CCAM

Liste des délibérations du 08 avril 2024 :

- (1) (7.1) Approbation des comptes de gestions 2023
- (2) (7.1) REGIE DE TRANSPORT – Compte Administratif 2023 et affectation du résultat
- (3) (7.1) REGIE DE TRANSPORT – Budget primitif M43 2024
- (4) (7.1) COMMUNE – Compte Administratif 2023 et affectation du résultat
- (5) (7.1) COMMUNE – Budget primitif M57 2024
- (6) (3.2) Cession de terrain rue du moulin - mise à jour (Point retiré de l'ordre du jour)
- (7) (5.7) CCAM - Convention entretien piste cyclable
- (8) Divers



INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur la situation financière de la commune – Fonds propres
- Engagement solidaire en partenariat avec la Gendarmerie Nationale
- Nettoyage de printemps : 04/05/2024
- Nettoyage de fond centre socioculturel

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe HANRION

La Secrétaire de séance,
Régine MATHOUILLOT